

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Mai

BULLETIN

Les bonnes dames de la Halle. — L'instruction secrète au Sénat.

Les bonnes dames de la Halle ont toujours fait de la politique, à Paris du moins. Jadis même, elles eurent un roi; et ce roi n'était pas, comme on pourrait le croire, le roi de... carreau. C'était un duc, un duc véritable, le duc de Beaufort. Depuis, elles n'ont cessé qu'accidentellement d'être royalistes. Quand le trône aura perdu tous ses appuis, il se trouvera encore étayé par un pain de gruère et un tas d'artichauts.

Les bonnes dames de la Halle ont, de plus, l'humeur batailleuse. Elles veulent que le roi se remue; un soliveau ne leur plaît ni comme prince, ni comme mari. Aussi ont-elles profité de l'occasion des obsèques du duc d'Aumale, pour adresser un petit sermon à la femme du prétendant.

Ce petit sermon est très cocasse. Il vaut la peine d'être retenu. Débité par la voix harmonieuse d'une brave femme habituée à crier : « Hareng qui glace, qui glace, hareng nouveau ! » il n'a pu manquer de produire un effet... étourdissant. Le voici, du reste, dans sa teneur concise et tel que l'a récitée la harengère, — pardon, la harangueuse, — dont on nous donne le nom : M^{me} Raymond Gruet :

« Nous remercions Madame la duchesse d'Orléans, de l'honneur qu'elle nous fait de nous recevoir. Nous saluons en elle la femme la plus exquise et la plus charmante. Espérons que cette simple présentation, due aux douloureuses circonstances actuelles, sera suivie du succès de nos espérances. Saluons en elle la nouvelle Jeanne et la libératrice de la France. »

Voilà le poulet. Qu'en dites-vous? On voit que ces dames sont accoutumées à envelopper la marchandise, elles ont glissé le conseil sous le compliment. Elles attendent le succès de leurs espérances, les gaillardes! Comprennez-bien; il ne s'agit ni de l'abondance du livarot, ni de la qualité des moules, ni de la couleur de la carotte; elles n'espèrent pas seulement que l'escargot donnera et que le gras-double se vendra convenablement. Elles espèrent mieux et plus haut; chacune d'elles sacrifierait sa vertu, une pièce de vingt sous ou une livre d'épinards, pour voir arriver le roy. A ces marchandes de macédoines, c'est Philippe qu'il faut! Dorothea a pu être satisfaite, mais je suis sûr que Philippe aura fait la grimace... à propos de la conclusion.

On discute au Sénat, en ce moment, un projet de loi sur l'instruction secrète et nos honorables ne paraissent pas très favorables à la 3^e partie de ce projet de loi : admission de l'avocat aux interrogatoires.

Et cependant sans cette garantie, toutes les autres réformes seront incomplètes et illusoire.

L'instruction secrète, en effet, n'entraîne pas seulement avec elle la possibilité de la séquestration plus ou moins prolongée de l'inculpé; elle entraîne la tête-à-tête écrasant de ce dernier avec le magistrat instructeur et ces entretiens particuliers dans les-

quels le juge peut, sans contrôle, sans témoin, exercer une pression abusive sur son interlocuteur et lui infliger les tortures morales les plus cruelles.

C'est pour faire disparaître ces tête-à-tête si dangereux, qu'il faut inscrire dans nos lois le principe de la présence du défenseur aux actes de l'instruction. Aucune autre mesure ne vaudra celle-là.

L'intérêt social exige en effet deux choses : que l'autorité répressive soit armée, mais que la défense ne soit pas désarmée. La défense ne sera plus désarmée du moment que l'inculpé se trouvera assisté de son avocat.

Qu'on ne l'oublie pas, d'ailleurs, dans l'instruction, le rôle de l'avocat ne sera point celui d'un contradicteur. Il n'aura point pour mission de discuter avec le juge, de contrarier ses actes.

Il exercera simplement par sa présence un contrôle sur la marche de l'instruction. L'inculpé pourra désormais répondre aux questions du juge, sans avoir à craindre que ses paroles soient mal interprétées ou inexactement reproduites.

Les incidents récents qu'a rappelés M. Jean Dupuy imposent l'urgence d'une décision. Est-il admissible qu'un innocent puisse être retenu six mois à Mazas, comme le fut naguère l'infortuné Pélissier?

Il est grand temps de faire cesser ces faits scandaleux et ces abus révoltants.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 Mai

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. le D^r Grenier, concernant la défense nationale.

On s'occupe ensuite du projet de loi relatif aux « eaux de Paris ».

M. Viger dépose une proposition portant ouverture d'un crédit de 6 millions pour venir en aide aux petits cultivateurs victimes de la gelée des vignes.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

Séance demain.

Séance du 21 mai

M. Carnaud demande l'urgence pour sa proposition tendant à faire bénéficier les ouvriers des Quais de Marseille, victimes du chômage, d'une partie des droits perçus sur les céréales étrangères.

L'urgence n'est pas déclarée.

On discute ensuite en deuxième délibération la proposition de loi de M. Audiffred, relative aux Sociétés de secours mutuels.

On vote les 12 premiers articles et la suite est renvoyée à demain.

Une interpellation de Vaillant et Faberot au sujet de l'expulsion de Tom Mann est mise à la suite de l'ordre du jour.

Séance demain.

Sénat

Séance du 20 mai

Le Sénat continue la discussion de la proposition de loi de M. Constans, et du projet de loi relatif à l'instruction criminelle.

La commission demande :

1^o Que le juge d'instruction ne puisse siéger dans le jugement de l'affaire qu'il a instruite; 2^o que l'inculpé soit averti qu'il n'est pas obligé de répondre aux questions qui lui sont posées; 3^o enfin que l'avocat du

prévenu ait le droit d'être toujours présent aux interrogatoires.

M. Trarieux dit qu'il est d'accord sur les deux premiers points avec la commission, mais il se sépare d'elle sur le troisième.

L'orateur croit que l'autorisation donnée au défenseur de prendre communication du dossier avant la clôture de l'instruction serait un remède suffisant contre les abus que l'on a pu relever dans certaines instructions.

Après une longue discussion, on vote les cinq premiers articles sur lesquels tout le monde est d'accord, les autres sont réservés.

On renvoie à la commission une disposition à l'article 2, proposée par M. Constans et ainsi conçue :

« Toute personne arrêtée est conduite dans les vingt quatre heures devant le procureur de la République du lieu de l'arrestation ou devant le magistrat qui a décerné le mandat d'arrêt; elle est immédiatement mise en liberté, par ordre du procureur, si cette comparution n'a pas eu lieu dans le délai fixé. »

La suite à demain.

Séance du 21 mai

On reprend la discussion relative à l'instruction secrète.

Le juge d'instruction est autorisé à interdire la faculté de communiquer, d'abord pour dix jours, et une seconde fois pour une durée égale.

M. Guérin, sur les articles 6 et 7 qui renferment les dispositions les plus importantes de la loi, propose deux amendements; le premier, sur l'article 6, demande que l'avocat ne soit appelé qu'à l'interrogatoire définitif, celui qui précède la clôture de l'instruction; le second, sur l'article 7, décide que le conseil de l'inculpé pourra, à toute époque de l'instruction, prendre connaissance de la procédure si le juge d'instruction estime que cette communication est compatible avec les nécessités de l'instruction.

M. Trarieux se rallie à ces amendements.

M. Guérin fait remarquer que la présence de l'avocat-défenseur dans le cabinet du juge d'instruction entraînerait celle du procureur de la République et de l'avocat de la partie civile.

M. Edouard Millaud : Et la presse? (Rires.)

M. Guérin signale d'autres inconvénients de la présence des avocats à l'instruction. Croit-on que les témoins parleront librement quand ils déposeront devant l'avocat et en présence de l'inculpé? Avec la contradiction de l'interrogatoire, on ne trouvera plus de témoins.

L'orateur estime que ses amendements suffiront à faire disparaître l'instruction secrète et à donner au prévenu toutes les garanties compatibles avec la nécessité de la représentation. (Très bien!)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

INFORMATIONS

M. Félix Faure

De nouveaux pourparlers auraient été engagés en vue de la visite projetée en Russie du président de la République; il a paru que le voyage par la voie ferrée ou par la Baltique présenterait quelques inconvénients d'un certain ordre, et l'on serait amené à abandonner purement et simplement le projet; mais il semble que l'on ait envisagé en haut lieu la possibilité de faire suivre à M.

Félix Faure une autre voie, celle d'Odessa, qui n'est guère plus longue et qui est tout aussi normale.

La réforme de l'impôt

On sait que tous les nouveaux projets de réforme de l'impôt tendent à dégrever les familles nombreuses.

Disons, à ce propos, que, parmi les départements du Midi, c'est le département des Pyrénées-Orientales qui détient le record des familles nombreuses. Il compte 175 familles composées de sept enfants; 43 de huit; 9 de neuf; 4 de dix; 1 de onze; 1 de douze; 1 de quatorze, soit un nombre de 234 familles réparties dans 111 communes et formant un total de 1,727 enfants vivants.

Le Panama

L'affaire du Panama semble terminée. M. Le Poittevin a déclaré, cet après-midi, qu'il s'occupait depuis plusieurs jours à classer les différentes pièces de ses dossiers et qu'il n'y aurait pas de nouvelles demandes de poursuites, ni de nouvelles inculpations. M. Le Poittevin compte transmettre les dossiers au procureur général au commencement du mois de juin.

La remise de la barette

L'imposition de la barette cardinalice aux nouveaux cardinaux a eu lieu jeudi à l'Élysée, conformément au cérémonial habituel.

Répondant à l'allocution de l'archevêque de Lyon, M. Félix Faure a exprimé la conviction que les nouveaux cardinaux sauraient s'inspirer des besoins et des aspirations de notre société démocratique.

Le général Poilloué

Du Journal :

« Si quelques personnes ont été surprises de ce que le général Poilloué de Saint-Mars ait, dans son testament, refusé les honneurs militaires à ses obsèques, leur étonnement disparaîtra quand elles sauront qu'il n'a pas voulu que les soldats mangeassent la soupe à deux heures à cause de lui. »

Décoration

La croix de la Légion d'honneur a été accordée au cocher Georges qui, pénétrant plusieurs fois dans le Bazar de la Charité, a sauvé de nombreuses personnes.

Une cérémonie franco-russe

Jeudi a eu lieu, à Châtelleraut, le baptême de la cloche offerte par le tsar à l'église Saint-Jean-Evangéliste, en souvenir de l'accueil fait par la ville de Châtelleraut aux officiers russes chargés de surveiller la fabrication de 500.000 fusils pour la Russie.

La Russie était représentée par le général baron Fredericks, attaché militaire à Paris; M. Félix Faure avait délégué le commandant Bourgeois. A la suite de la cérémonie religieuse, présidée par Mgr le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, un grand dîner a été offert dans la soirée à la sous-préfecture par le préfet de la Vienne.

L'agitateur Tom Mann

Le conseil municipal de Paris, à la suite de l'interpellation de M. Champondry sur l'interdiction des réunions dans lesquelles devait parler l'agitateur anglais Tom Mann, a voté, par 47 voix contre 7, un ordre du jour de blâme au préfet de police pour avoir interdit le fonctionnement régulier de la Bourse du Travail.

Le Budget de 1898

On a distribué le projet de budget de 1898, déposé par le ministre des finances mardi dernier et dont nous avons déjà exposé les grandes lignes.

Le rapport Vallé

On a distribué jeudi le rapport de M. Vallé fait au nom de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama.

Ce rapport est daté du 4 juillet 1893 et a été distribué à ce moment. Mais la réimpression en a été, comme on se le rappelle, ordonnée par la Chambre le 29 mars 1897.

Une lettre du Comte de Mun

Le comte de Mun, député du Finistère, a adressé à M. Brisson, président de la Chambre, une lettre par laquelle il proteste contre le discours prononcé la veille par M. Brisson et dont l'affichage a été voté par la Chambre.

Au salon des Champs-Élysées

Jeudi après-midi a eu lieu, au Palais de l'Industrie, le vote des médailles d'honneur pour les sections de peinture, sculpture et gravure.

Les peintres se sont réunis à deux heures dans la salle Saint-Jean.

Au second tour de scrutin, il y a eu 401 votants; la majorité absolue était de 202.

M. Harpignies a obtenu 296 voix. La proclamation de ce chiffre est accueillie par des applaudissements frénétiques.

M. Harpignies, qui est présent, reçoit les félicitations de tous ses camarades; il est très ému.

La foudre

Près d'Amiens, pendant un orage, la foudre est tombée sur une cabane où quatre personnes s'étaient réfugiées; le nommé Bonfils, marchand de fourrages, âgé de cinquante ans, a été tué; son frère a été grièvement brûlé; une vache, dans un pâturage voisin, a été foudroyée.

Panique dans un théâtre

Une panique a eu lieu, avant-hier soir, pendant la représentation du théâtre du Châtelet. Quelques mauvais plaisants ayant crié: « Au feu ! » quatre cents spectateurs se sont précipités vers la porte de sortie; il en est résulté des bousculades; plusieurs femmes se sont évanouies, mais il n'y a eu aucun accident sérieux.

Les gelées

Voici le texte de la proposition de loi de M. Vigier présentée au nom de tous les députés des départements viticoles, et portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide aux petits cultivateurs, colons, partiaires et ouvriers viticoles, atteints par les pertes provenant des gelées des vignes.

Article 1^{er}. Il est ouvert, en augmentation

du crédit prévu au chapitre 41 du ministère de l'agriculture intitulé: « Secours pour pertes et événements malheureux », un crédit de six millions de francs.

Art 2. Ce crédit sera imputé sur les ressources générales du budget de l'exercice courant.

Le timbre du Jubilé

Après avoir refusé l'impression et la mise en vente d'un timbre-poste spécial, commémoratif du jubilé de 1897, l'administration anglaise s'est décidée à commander la gravure de deux timbres à vendre au profit de la souscription ouverte sous les auspices du prince de Galles pour le payement du passif des hopitaux de la métropole. Ces timbres ont été livrés au public le mardi 18 mai.

L'un de ces timbres est de couleur indigo et est vendu un shilling; l'autre, de couleur rouge brique, coûte une demi-couronne, soit 3 fr. 10. L'un et l'autre sont livrés par feuille de quarante exemplaires. Il n'en a été tiré que 800 000.

Déjà les marchands et certains spéculateurs s'ingénient à accaparer l'émission tout entière. Des contrats ont été passés déjà avec des maisons des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, des Indes, pour le commerce de ces nouveaux timbres, et ils ont fait prime dès le lendemain de leur apparition.

Aussitôt l'impression achevée, le prince de Galles a fait détruire devant lui les planches gravées.

Oscar Wilde

La nouvelle de la mise en liberté de M. Oscar Wilde, tant de fois annoncée, puis démentie, est enfin vraie. L'auteur de *Salomé* a été transféré mardi soir de la prison de Reading à celle de Pentonville et il a été relâché jeudi, ayant accompli les deux années de *hard labour* que lui infligea, en mai 1895, la cour d'Old Bailey.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos officiers

Le ministre de la guerre s'est préoccupé de la situation des officiers au point de vue des frais que leur causent, en cas de changement d'office de garnison, le déménagement et le transport de leur mobilier, et, dans le but d'améliorer cette situation, il a chargé une commission de réviser l'ancien règlement du 12 juin 1867 et les tarifs qui y sont annexés.

Cette commission vient de terminer son travail, et le projet de règlement qu'elle a élaboré sera prochainement soumis à la sanction du Président de la République. La mise en vigueur du nouveau règlement améliorera, dans une certaine mesure, la situation des officiers changeant de garnison; mais, jusque-là, il est impossible de donner satisfaction aux demandes d'indem-

nités pour frais de déménagement et transport de mobilier.

La situation des officiers français qui changent d'office de garnison vaut la peine d'être comparée à celle des officiers allemands. Ceux-ci touchent, s'ils sont mariés, une indemnité fixe variant de 250 à 625 fr., plus une indemnité kilométrique, forte de 7 fr. 50 à 30 fr. par 10 kilomètres, suivant le grade; les officiers célibataires n'ont droit qu'à la moitié de ces allocations. De sorte qu'un capitaine allemand marié touche, pour passer d'une garnison dans une autre, éloignée de 500 kilomètres, une somme totale de 1,125 fr., alors que le capitaine français, dans des conditions absolument identiques percevra, en accumulant toutes ses indemnités, 53 fr. 50; d'où une légère différence de 1,071 fr. 50 en faveur du premier.

Ces chiffres sont assez éloquentes pour motiver l'excellente mesure prise par le général Billot.

Date des appels

Un certain nombre de préfets avaient transmis, au ministre de l'intérieur, avec avis favorable, des demandes tendant à modifier, pendant le second semestre 1897, quelques dates fixées pour les périodes d'exercices des réservistes et territoriaux.

Le ministre de la guerre, à qui ces pétitions ont été communiquées, vient de faire connaître qu'elles ne pouvaient être accueillies. En effet, conformément à la note ministérielle du 2 décembre 1896, ce sont les commandants de corps d'armée qui arrêtent désormais les dates des appels. Le ministre, qui ne fixe plus annuellement que la date des convocations des réservistes appelés en vue des manœuvres d'automne, a, d'ailleurs, recommandé aux généraux en chef d'accorder, dans une large mesure, des ajournements aux réservistes ou territoriaux dont la présence au lieu de leur domicile serait jugée nécessaire au moment des récoltes.

La taille des vignes gelées

M. Zacharewicz professeur d'agriculture de Vaucluse, conseille à nos confrères du Midi qui ont eu le malheur d'avoir leurs vignes gelées, de faire le plus tôt possible la taille en vert.

Cette taille consiste « à couper le sarment de l'année sur le nœud le plus rapproché du cours, afin de favoriser le développement du faux bourgeon. »

Cependant, si le jeune pampre porte du fruit non détruit par la gelée, il invite simplement à détruire la partie gelée.

Il considère que la taille sur le vieux bois ne produit que des gourmands qui, souvent, ne se mettent même pas à fruit deux ans après et aussi les plaies sur le bois de l'année précédente, doivent être évitées à cause de l'épanchement de sève qui en résulte.

Enfin, il donne le conseil aux viticulteurs qui soignent une vigne gelée, de faire un ébourgeonnage dès que ce sera possible.

temps presse, paraît-il... Le Commandeur serait venu lui-même vous exposer ce qu'il attend de votre bonté, mais un accident...

— Un accident mon Dieu, fit Marguerite impressionnée. — Que lui est-il arrivé de fâcheux ?

— M. de Cartelanin, revenant de la forêt, suivait en rentrant à la Tronquière, un petit sentier au bord duquel deux bûcherons abattaient un hêtre. Malheureusement, l'arbre est tombé à ce moment.

— Que m'annoncez-vous là ? Et après ? parlez vite !

— Les plus hautes branches ont violemment atteint au visage le Commandeur, qui s'est évanoui.

Marguerite pensa défaillir. Les fraîches couleurs de son teint avaient fait place à une pâleur livide.

— Les bûcherons se sont précipités afin de le relever; après quelques instants d'angoisse ils l'ont vu se remettre peu à peu. Enfin, lorsqu'il a paru suffisamment revenu de son état inquiet, ils l'ont accompagné au château en le soutenant de leurs bras. Là, après qu'il a eu reçu les premiers soins d'un chirurgien, on l'a laissé se reposer sur son lit.

— Qu'a dit le médecin? Epreuve-t-il des craintes sérieuses sur les suites de ce malencontreux accident ?

— Ma foi, nous ne savons rien de ce sujet. Toujours est-il que M. de Cartelanin nous a donné l'ordre de nous rendre au château de Barrès, Monsieur Lepage, pour vous prier de venir le voir cette nuit même afin de vous con-

Commission départementale

La commission départementale se réunira lundi 31 mai, à 10 heures du matin à l'Hôtel de la préfecture.

CAHORS

Au théâtre

La représentation de jeudi soir a bien été ce que nous espérions: très bonne en général et absolument irréprochable dans les premiers rôles.

Talbot, en dépit de ses 71 ans, a émerveillé la salle qui n'a cessé d'applaudir du commencement à la fin de la représentation.

Malheureusement les premières places étaient loin d'être au complet!

Nous avons expliqué, il y a quelques jours, le motif de ces abstentions dues simplement à la crainte.

Mais on nous affirme et nous sommes heureux de dire qu'on songe sérieusement à apporter quelques améliorations à notre salle de spectacle.

On penserait notamment à remplacer les portes des loges et des baignoires, par des portes à 2 battants s'ouvrant dans l'intérieur de ces loges.

Ce sera là une amélioration très sérieuse dont nous serons heureux de féliciter notre municipalité.

Chêne truffier

Un propriétaire, de nos lecteurs, nous demande si M. le professeur départemental d'agriculture voudrait bien donner dans notre ville, une conférence sur la culture du chêne truffier.

Il paraît que plusieurs propriétaires des environs ont fait, il y a quelque temps, des plantations de cet arbre et qu'ils se trouvent embarrassés pour les soins à donner à ces plantations.

Nous transmettons la demande à M. le professeur départemental d'agriculture qui, nous en sommes convaincu, vaudra bien, avec son amabilité habituelle, donner satisfaction aux intéressés.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 20 et 23 Mai 1897
De 4 à 5 heures

Allegro Militaire	Leroux.
Le Cheval de Bronze (Ouverture)	Auber.
Le Bravo (Valse)	Salvayre.
Les Mousquetaires au Couvent (F.)	Varney.
Sans Cervelle (Polka)	Auvray.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 22 mai 1897

Décès

Foissac, Marguerite, épouse Cantayre, 53 ans, à l'hospice.

COUR D'ASSISES

Audience du 21 mai

Vols qualifiés. — Dans la nuit du 9 au 10 janvier 1897 un vol était commis dans le bureau de recette de la gare de Cahors.

fier, en cas de mort, un secret de la plus haute importance. Nous attendons votre réponse.

— C'est bien, je vous accompagne, répondit-elle, résolue à les suivre.

En même temps, elle fit appeler Plantou qui devait se joindre à eux et revenir avec elle.

Marguerite s'arma d'un pistolet qu'elle fixa à sa ceinture, l'intendant d'un lourd bâton ferré.

Nos quatre personnes partirent ensemble pour la Tronquière.

On était à la première quinzaine de juin, c'est à dire au moment où le printemps en retard d'un mois dans ce pays de bruyères, a paré le paysage de toutes ses merveilles ressuscitées.

Le chemin s'enfonçait d'abord sous les arbres pour s'éclaircir soudain à la lumière des étoiles. Les halliers retentissaient du chant des rossignols cachés dans les aubépines. Un vent léger chargé de parfums agrestes, caressant doucement les premières feuilles, et les phalènes cauraient se griser dans les ramures adorantes. La nuit discrète, semblait imprégnée d'amour. On eût dit que dans son voile moelleux elle berçait un monde de rêves.

Pourtant Marguerite, tout entière au souvenir de M. de Cartelanin, ne prenait pas garde à ces choses troublantes qu'il environnaient. Que lui importait cette poésie nocturne si Henri était en danger, mort peut-être? Elle marchait muette, telle qu'une automata, se laissant guider par les deux paysans, qui la précédaient.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

L'ENLÈVEMENT

Mais quelles seraient les conséquences d'une intrigue dont le mariage ne serait peut-être pas le couronnement naturel? Leurs relations dureraient-elles sans être découvertes et provoquer un scandale? Il ne suffirait pas qu'Henri fût dégagé de ses vœux, il fallait encore qu'il abandonnât l'Ordre de Malte et rentrât dans le monde afin d'y retrouver sa place. Or que penserait la noblesse toulousaine en voyant un chevalier Maltais quitter l'habit religieux pour rentrer dans ses rangs? La lettre du grand prieur n'était-elle pas un simple prétexte pour se défaire de lui, comme un évêque d'un prêtre compromettant ou détesté? La main maudite des Carolus ne serait-elle pas mêlée à ces combinaisons dont l'économie lui échappait dans l'obscurité de la trame?

Elle en était là de ses réflexions quand on frappa à la porte de la chambre où elle était couchée.

— Qui va là, cria-t-elle ?

— Carolette ! répondit une voix. — J'ai besoin de vous parler, mademoiselle.

— Bien, je viens vous ouvrir, dit Marguerite.

Et se levant, elle courut, à demi-nue, irer le verrou.

Sa femme de chambre, — car c'était elle — entra.

— Eh bien, qu'y a-t-il de nouveau? Vous paraissez émue. — Qu'est-ce donc ?

— Voici, mademoiselle. Deux hommes sont en bas, à l'office, qui désirent s'entretenir avec vous de la part du Commandeur. Voulez-vous les entendre, mademoiselle ou bien faut-il les renvoyer ?

— De la part du Commandeur, dites-vous? Je vais descendre. En attendant, faites servir à boire à ces gens.

Marguerite prit à la hâte un costume d'homme, se chaussa de souliers légers et se rendit à un petit salon du rez-de-chaussée.

Carolette alla la joindre afin de recevoir les ordres de sa maîtresse.

— Faites passer ici ces hommes, dit Marguerite.

Deux paysans, un peu gênés dans leur allure se présentèrent aussitôt.

— Que désirez-vous de moi? leur demanda Mlle de Guirandol, légèrement émue.

— Alors l'un d'eux :

— M. de Cartelanin nous envoie à vous, Monsieur Lepage, pour vous prier de lui rendre un service.

— Lequel, mes amis? je vous écoute.

— Il est assez ennuyeux, en vérité, mais le

Pour y pénétrer, le malfaiteur avait fracturé la porte à l'aide d'une hache à deux tranchants. Il avait ensuite, en se servant d'un ciseau à froid, brisé le couvercle du tiroir où se trouvait l'argent, et dérobé une somme de 556 francs 85 centimes. La hache et le ciseau à froid avaient été abandonnés sur les lieux du crime. Le lendemain on trouvait dans la cour de la gare, une pioche, la sébile ayant renfermé la recette enlevée et une clef dont la provenance frauduleuse fut plus tard reconnue.

M. le Commissaire de police de Cahors procéda aux recherches nécessaires pour découvrir l'auteur de cet attentat. On lui signala un jeune homme dont l'existence paraissait des plus suspectes : cet individu ne se livrait à aucun travail, n'avait pas de logement, passait ses nuits dans une maison de tolérance et faisait des dépenses exagérées.

Il fut trouvé dans la maison publique où il avait élu domicile : C'était le nommé Malergue François, qui, après avoir déserté son régiment, s'était réfugié à Cahors sous un faux nom.

Arrêté le 12 janvier, l'accusé fut trouvé porteur d'une somme de 416 fr. contenue dans un porte-monnaie neuf et dont la composition était identique à celle du numéraire soustrait à la gare. Il y manquait toutefois deux pièces de 20 fr. et sept pièces de cinq francs, que des témoins lui ont vu dépenser depuis le vol. Pour justifier la provenance de cette somme, Malergue se renfermant dans un système de dénégations, a produit diverses versions qui toutes ont été reconnues mensongères.

Un témoin l'a vu dans la soirée du 9 janvier dans la salle des pas-perdus de la gare, non loin du bureau des recettes : il est rentré cette nuit là dans la maison de tolérance à deux heures du matin, et il ne peut indiquer l'emploi de son temps dans la soirée où le vol a été commis. — Le lendemain, il avait montré à la fille Combret, l'argent dont il était porteur et dont il ne connaissait pas exactement le chiffre, et il avait déclaré à ce même témoin qu'il se disposait à quitter Cahors. Toutes ces circonstances établissent surabondamment sa culpabilité. L'information à établi que l'accusé avait commis une autre soustraction frauduleuse dans des circonstances analogues à la gare d'Aubazène St Hilaire.

Dans la nuit du 31 décembre 1896 au 1^{er} janvier 1897 un malfaiteur avait pénétré dans le bureau du chef de gare en brisant un carreau, fracturé un tiroir et dérobé une somme de 50 francs environ. Il s'était retiré en emportant une des clefs de cette station. C'est cette clef qui a été retrouvée, le 10 janvier dans la cour de la gare de Cahors à côté de la sébile renfermant le numéraire soustrait la nuit précédente.

L'accusé a déclaré ne s'être pas absenté, à cette date. Ses allégations sont contredites par les déclarations formelles de la fille Combret. Ce témoin affirme que le 30 décembre Malergue la quitta en lui disant qu'il se rendait à Tulle, et qu'il ne revint que le 2 janvier.

L'accusé n'a pu d'ailleurs indiquer où il avait passé la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier et il semble bien résulter de la déposition du témoin Lajoine qu'il n'était pas loin du lieu du crime à la date où le vol a été commis.

Malergue est un individu dangereux qui a déjà subi deux condamnations pour escroquerie et tentative de vol.

Ministère public : M. Dufreche substitut. Défenseur : M^e Pagès du Port.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif, Malergue est condamné à 8 ans de réclusion.

CASTELFRANC. — Conseil municipal. — Dans sa séance du 16 mai 1897, le conseil municipal de Castelfranc a :

1^o — Voté le budget supplémentaire de 1897.

2^o — Voté le budget primitif de 1898.

3^o — Voté une imposition extraordinaire de un centime pour le service de l'Assistance médicale gratuite.

4^o — Ajourné, faute de ressources les réparations projetées à la cale de commerce du Lot.

CATUS. — Foire. — La foire de Catus aura lieu lundi prochain 24 courant, et non à une autre date, suivant les indications erronées données par divers almanachs.

LUZEC. — Grave accident. — Mardi, vers deux heures du soir, Clément Lacoste,

de Roubignol, âgé de 25 ans, revenait des champs conduisant un jeune cheval à peine dompté, attelé à une charrette.

Il commit l'imprudence de monter sur le véhicule, tenant en mains les rênes de la bête. Celle-ci, effrayée et agacée par le frottement des brancards trop courts, s'emballa subitement et traversa la place du Canal et le pont fixe à une allure vertigineuse.

Arrivée à hauteur de la grange Bogel, sur le chemin vicinal de Luzec à Sauzet, la charrette versa ; le conducteur, précipité violemment contre un mur qui borde la droite de la route, fut relevé dans un triste état.

Il fut transporté chez le docteur Pélissié, qui lui prodigua ses soins et constata de graves blessures à la tête et une luxation du coude.

Heureusement, les jours du jeune homme ne sont pas en danger.

SAINT-CIRQ-LAPIOIE. — On nous écrit : La section de Tour-de-Faure, commune de Saint-Cirq-Lapopie, ayant demandé à s'ériger en commune, a eu sa demande rejetée, pour des motifs divers, par le Conseil d'Etat à la date du 10 avril 1897. Ledit rejet ratifié par M. le Ministre de l'Intérieur, a été notifié jeudi 20 mai aux intéressés.

C'est la troisième fois que la section de Tour-de-Faure tente vainement la séparation d'avec Saint-Cirq-Lapopie.

SAINT-CIRQ-LAPIOIE. — Sécheresse. — Après la gelée, voici maintenant la sécheresse. Beaucoup de cultures de tabac sont en retard pour la plantation faute de pluie et les céréales souffrent. Espérons que de bien-faisantes ondées faciliteront, sous peu, des travaux si urgents.

Recensement. — Mercredi, 19, a eu lieu sur la route du Pont, le recensement annuel des chevaux et mulets, sous la direction d'un lieutenant du 17^e escadron du train des équipages de Montauban.

LIMOGNE. — On nous écrit : Jeudi matin, avait lieu à la mairie, la réunion du conseil municipal pour la session de mai. A l'issue de la séance, il fut question de nommer un appariteur faisant fonction de commissaire local de police, en remplacement de l'honorable M. Courtès, décédé le 13 mai dernier. Douze candidats étaient en présence. Parmi ces douze, bon nombre ne savaient ni lire ni écrire et comprenaient à peine quelques mots de français.

Notre maire crut qu'il était de son devoir de proposer aux conseillers (tout en leur laissant la liberté d'agir à leur guise), d'élire un candidat ayant une certaine instruction. Il leur en désigna un et les conseillers, approuvant ce choix, très juste d'ailleurs, promirent de l'élire. Par ce choix, ce candidat devenait officiel.

A la séance, 11 membres étaient présents, et un seul était absent ; on procéda à l'élection.

Il faut dire que la petite ville de Limogne n'échappe pas aux divisions politiques. Le conseil est composé d'une majorité réactionnaire et de quelques républicains progressistes.

Il faut dire aussi que lorsqu'il s'agit de bien régler les intérêts de la localité (contrairement à ce qui se passe dans les autres communes), nos édiles ne connaissent pas de parti ; républicains et réactionnaires, réunis pour les mêmes intérêts, règlent leurs affaires de leur mieux. Aussi a-t-on été surpris du vote. Le candidat officiel n'a recueilli, en effet, que quatre voix et les sept autres conseillers portèrent leurs suffrages sur un candidat soi-disant socialiste-révolutionnaire.

Cette manière de faire est l'objet de vives critiques de la part des électeurs.

VALPRIONDE. — Nécrologie. — Hier ont eu lieu à Saint-Félix, les obsèques de M. Rouzière, ancien instituteur, qui pendant 30 ans a formé les générations de cette commune, en leur donnant l'exemple des vertus civiques, de la vaillance et de l'amour du travail.

C'est au milieu d'un cortège nombreux de parents et d'amis que s'est déroulée cette cérémonie funèbre.

— Le croup a fait son apparition ici. La petite Marthe Aussel n'a été sauvée que grâce au sérum injecté par M. Fabre, de Montcuq.

BOULVÉ. — Dans les matinées du 14 et 15 courant, la gelée blanche a entièrement

brûlé, dans les bas fonds des diverses communes du Boulvè et Sérignac les vignes et les pommes de terre.

Les prairies, soit artificielles, soit naturelles, ont aussi beaucoup souffert de la gelée.

CÈNEVIÈRES. — Foire. — Aujourd'hui, 20 mai, bonne foire dans notre commune. Je suis surpris que les marchands se désintéressent d'un marché aussi considérablement approvisionné.

Il y avait quantité de brebis, agneaux, oies, poules, canards, œufs, etc., le tout à des prix très tentants.

On cotait en effet :

Brebis grasses, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le kil.
Agneaux, de 0 fr. 60 à 0,65 le kil.
Les oies, de 1 fr. à 1,50 la paire.
Canards jeunes, de 0 fr. 50 à 0,60 la paire.
Jeunes poulets, de 0 fr. 75 à 0,85 la livre.
Poules, de 0 fr. 40 à 0,50 la livre.
Les œufs, 0 fr. 35 la douzaine.

Grande baisse sur les porcelets, qui se sont vendus de 5 à 12 fr. pièce, selon grosseur.

D'où vient donc que les gros marchands semblent nous oublier. Il y aurait ici, il me semble, quelque chose à faire pour eux et pour nous.

LEBREIL. — Conférence agricole. — Dimanche, 23 courant, à deux heures du soir, M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence à la mairie de Lebreil.

Sujet de la conférence : Culture rémunératrice avec emploi rationnel des engrais chimiques.

On parle de fini, de rigidité, de légèreté, de solidité. Voyez donc un peu les machines Clément, rue du Quatre-Septembre, et vous vous rendez compte qu'il est impossible de trouver plus beau et à un prix normal.

MARCHÉS

La Vilette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1665	1397	0.60 à 0.96
Vaches.	352	318	0.57 à 0.95
Taureaux.	204	191	0.47 à 0.77
Veaux.	1699	1344	0.73 à 1.23
Moutons.	16300	13500	0.75 à 1.20
Porcs.	5300	5261	0.72 à 0.90

Bœufs. — Vente mauvaise et prix difficilement soutenus.

Veaux. — Vente très mauvaise et baisse de 5 c. par 1/2 kilo.

Moutons. — Vente mauvaise et baisse de 2 c. par 1/2 kilo.

Porcs. — Vente meilleure et hausse de 2 c. par 1/2 kilo vif.

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	439	415	70 à 78
Vaches.	31	16	55 à 68
Moutons.	853	380	75 à 85
Porcs.	806	766	66 à 80

Les voyageurs, les personnes qui par leur travail sont obligés de subir toutes les intempéries, sont sujets aux refroidissements, aux rhumes, à l'influenza et à la courbature ; quelques Capsules de Quinine de Pelletier ont raison de tous ces accidents.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension

27 Mai 1897

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 1^{er} Juin les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2, du mardi 25 au lundi 31 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 1^{er} Juin.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du samedi, veille

de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

FÊTE DE LA PENTECOTE

6-7 JUIN 1897

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Jeudi 10 juin, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2, les vendredi 4, samedi 5, dimanche 6, lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juin inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expira après le 10 Juin.

Les grands succès suscitent des imitations et contrefaçons à bas prix inactives ou nuisibles ; tel est le cas du Santal Midy qu'on imite grossièrement par des mélanges bon marché d'essences de copahu, de térébentine ou de cèdre ; le nom Midy sur chaque capsule garantit la guérison.

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60 récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

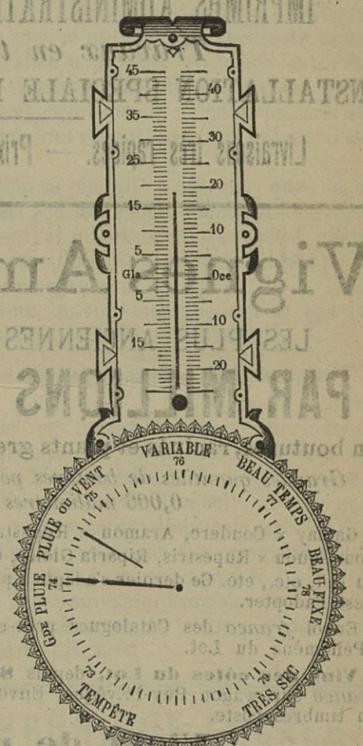
Souverain contre dysenterie, cholérite, indigestions, maux d'estomac, de cœur, de tête. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

Préservatif contre les Épidémies

Excellent aussi pour la toilette et les Dents.

Exigez le nom DE RICQLÈS

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



Température minima du jour : 11,2
Id. maxima de la veille : 25,9
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 30,4

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1277^e livraison (22 Mai 1897).
 Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Le houx, par Mme Barbé. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez. — Belle réponse. — Johannes Brahms, par H. Heinecke.
 Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
 Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

VIENT DE PARAITRE
Chant et Piano

Camille-Erlanger. Poèmes russes, mis en vers français par Catulle Mendès
 N^o 1. *Aubade*..... 2 >
 — 2. *Les Larmes humaines*..... 1 35
 — 3. *Printemps*..... 2 >
 — 4. *Les Seuls Pleurs*..... 1 35
 — 5. *L'Ange et l'Âme*..... 2 >
 — 6. *Fédia*..... 2 >

Pour recevoir franco
 Adresser commandes et mandats
 à PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2095 du 22 Mai 1897.
 Gravures. Funérailles de S. A. R. le duc d'Aumale : Palerme : Formation du cortège. — Le défilé du cortège funèbre.

Paris : Chapelle de la compassion, à la Madeleine. — Le défilé des troupes à l'église de la Madeleine.

Deux : Obsèques du duc d'Aumale. — Funérailles de S. A. la duchesse d'Alençon.

Paris : L'issue de la cérémonie funèbre, à Saint-Philippe-du-Roule.

Deux : La chapelle royale de Saint-Louis. — Les caveaux.

Portraits : Prince et princesse Radziwil. — S. E. Abolkassem-Khan, ambassadeur extraordinaire du shah de Perse.

Portraits (Nécrologie) : Le général Poilho de Saint-Mars.

Beaux-Arts : Offrande printanière, tableau de M. Henry Vollet.

Théâtre illustré : Opéra-Comique : Le Vaisseau-Fantôme.

Au Harrar : Portrait des membres de la mission Bonvalot. — Le prince Henri d'Orléans cinématographiant les danses somalis. — Le Ras

Makonnenn, attendant la mission. — Le même, se rendant au Palais. — Lidy-Asfa, chef de la garde de Makonnenn. — Le télégraphe au Harrar. — Serkis-Terzian, chef abyssin et ex gouverneur de Gueldeïssa.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire — Funérailles de la duchesse d'Alençon et du duc d'Aumale, par X. — Sport, par Archiduc. — Au Harrar, par M. Bavelaër. — Salon de 1897, par Olivier Merson.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Étranger, Bibliographie, Echees, Rébus, Récréations, Vélocipédie etc.

En supplément : L'Épingle noire, roman de G. Lenôtre. Illustrations de Parys.

Le numéro : 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N^o 21. (22 Mai 1897).

1^o Aux sources de l'Irraouaddi, d'Hanoï à Calcutta par terre, par M. E. Roux, enseigne de vaisseau.

2^o A travers le monde : La Thessalie et la guerre Gréco-Turque.

3^o Excursions : Une visite aux tombeaux des rois d'Annam.

4^o Dans le monde du travail : Nouveau câble projeté de Brest à New-York.

5^o Livres et Cartes.

6^o Grandes explorations en cours : Pôle Nord. Pôle Sud. Afrique. Asie. Océanie. Amérique du Sud.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.
 Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Rédacteur en chef : Henri de Parville. Sommaire du numéro 1251, du 22 Mai 1897.

L'instruction technique des agents de chemins de fer, par Daniel Bellet. — Les nouveaux cuisiniers anglais, par L. R. — Les générateurs oxyéthériques. — Le duc d'Aumale, par Henri de Parville. — Les âtres vivants considérés comme réactifs géographiques, par Paul Combes. — Mitrailluse automatique Hotchkiss, par le major Nitepp. — Les aquariums publics d'Europe, par E. Boistel. — Les anciens glaciers, par Stanislas Meunier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 17 mai 1897, par Ch. de Villedeuil. — Chasse électrique des insectes, Flamel.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

A VENDRE
 POUR CAUSE DE DÉCÈS
Le greffe de la Justice de paix
 du canton de Saint-Germain
 S'adresser à M^{lle} BORRES, à St-Germain (Lot).

A VENDRE
Le domaine de VALÉRY ROUGIÉ
 à LALBENQUE (Lot)

Les dépendances de ce domaine avoisinent le bourg. Les bâtiments d'exploitation, vastes et en très bon état, sont situés presque au centre d'une étendue de trente-cinq hectares de terres contiguës. L'étendue totale est de quarante hectares et demi, comprenant : prés, bois, pâtures et terres labourables propres à toutes les cultures du pays : tabac, froment, maïs, vignes, truffes, etc.

S'adresser à M. JEAN SABRIÉ, courtier en domaines, avenue de Molières, à Caussade (Tarn-et-Garonne).

A vendre
La belle propriété du CRUZEL
 Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Étendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.

FACILITÉS DE PAIEMENT

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis et franco* un joli morceau de musique pour piano.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^{er} itinéraire
 1^{re} classe 80 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire
 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Beil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

IMPRIMERIE L. LAYTOU

1, Rue des Capucins.

CAHORS (LOT)

A. COUESLANT, Successeur

Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Travaux en tous genres.

INSTALLATION SPÉCIALE POUR GRANDS TIRAGES

Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi *franco* des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris hPhénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus *franco* sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon *franco* contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

Commerce de Vins

A céder détail et demi-gros, recette par jour au comptant 350 fr. Bénéfice 25.000 fr. Affaire exceptionnelle. Facilité de paiement. M. CHATELARD, 47, rue d'Arcaehon, Bordeaux.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
 Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.
 Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
 M. LENORMAND, Méd. Spéc. ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{tes}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Suprême Pernet
 le meilleur des desserts fins



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
 par le Redressement et toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
 Chirurgien-Dentiste
 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)
 Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
 Adresse télégraphique : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Hante-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIBRAIRIE GIRMA, à CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

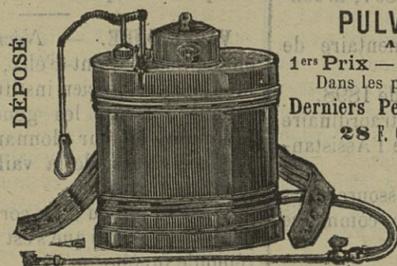
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le *Larousse illustré* en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars, 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes, des prière de se faire inscrire au plus tôt.

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES CHEMINS DE FER EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal : **0,50 centimes**; sur Carton, **0,75 centimes**